

Prévention du crime

Programme de mobilisation des collectivités

Demande de lettres d'intention pour le financement de projets

LE Comité de cogestion de l'Île-du-Prince-Edouard, au nom du Centre national de prévention du crime et du Bureau du procureur général, accepte actuellement des lettres d'intention pour le financement de projets dans le cadre du Programme de mobilisation des collectivités.

Le financement en question vise les projets mis sur pied après le 1er avril 2001. Les projets doivent être d'une durée maximale de un an.

Le financement est mis à la disposition des collectivités ou des organismes qui entreprennent, en partenariat, des projets visant la prévention ou la réduction du crime et de la victimisation. Les groupes visés sont principalement les enfants, les femmes, les personnes âgées et les autochtones. De plus, l'on souhaite mettre l'accent sur la mobilisation et s'attaquer aux causes du crime. Les activités proposées pourraient être axées sur la planification, la formation, l'évaluation des besoins, le développement de ressources, la promotion d'actions concertées entre divers organismes, etc.

Une lettre d'intention devrait contenir les informations suivantes :

1. Le problème à régler - Une brève description des enjeux ou du problème auquel vous voulez apporter une solution.
2. Initiative proposée - Quel sont les objectifs de votre initiative en matière de prévention du crime. Que prévoyez-vous accomplir?
3. Renseignement sur le parrainage - Renseignements sur l'organisme qui parraine votre initiative en matière de prévention du crime. De quelle façon cette activité cadrera-t-elle dans le mandat?
4. Description des partenariats - Qui seront vos partenaires dans cette initiative? Décrivez leur contribution prévue (appui financier ou autre).
5. Mobilisation des collectivités - Décrivez de quelle façon l'organisme parrain prévoit inciter les membres de la collectivité à participer aux activités entreprises dans le cadre de l'initiative.
6. Aide financière requise - Quel est le montant approximatif de l'aide financière que vous demanderez au Programme de mobilisation des collectivités?

La date limite pour recevoir les lettres d'intention est le 15 janvier 2001. Un guide d'accès, un formulaire d'application et des informations additionnelles sur le Programme de mobilisation des collectivités, peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

Programme de mobilisation des collectivités
C.P. 2000, Charlottetown, PE C1A 7N8
/a/s Donna White, Coordonnatrice communautaire
Tél. (902) 368-6744 Fax. (902) 368-4096
Courriel : dmwhite@gov.pe.ca